

Principales décisions du Conseil Municipal de Pont de Veyle :

Le Conseil Municipal décide :

Comme suite à différentes consultations et mises à jour du dossier, le Conseil Municipal, après délibération,

- L'annulation de la délibération du 18 décembre 2003 arrêtant le projet de révision du PLU pour une nouvelle délibération accompagnant le projet actualisé de révision du PLU pour consultation des services associés.

(La présente délibération sera affichée en mairie et transmise à Monsieur le Préfet).

- La modification de l'article 2 des statuts de la communauté de communes

Le Maire explique qu'afin d'assurer la qualité des dispositifs d'assainissement non collectifs et le suivi de leur fonctionnement, la loi sur l'eau a confié aux communes de compétences nouvelles en matière de contrôle qu'elles doivent exercer à partir du 31 décembre 2005.

Afin que cette compétence soit exercée par la Communauté de Communes, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, la modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de Pont-de-Veyle.

- Le renforcement de l'éclairage public – Ajout de 3 points lumineux

Suite à l'enlèvement d'un poteau pour raison esthétique, le Conseil Municipal DECIDE de renforcer l'éclairage du carrefour et de la place du marché par ajout de 3 lanternes comparables à celles de la Grande Rue.

- Les achats suivants :

- A) Le remplacement de la cuisinière à gaz de la salle polyvalente devenue obsolète.
- B) Le téléviseur de la salle d'animation de l'école primaire irréparable.
- C) Deux perceuses pour les ateliers communaux.
- D) Du matériel informatique supplémentaire pour le secrétariat, un scanner et un graveur CD.

- La restauration de la passerelle – Pont des Gifles

Le Maire informe le Conseil Municipal de la décision de la commune de LAIZ acceptant de participer pour 50 % aux fournitures nécessaires.

La Passerelle sera fabriquée par les employés communaux de Pont de Veyle et mise en place par les employés des 2 communes.

- D'accorder pour l'année 2005, une somme forfaitaire de **2,20 Euros** par jour et par enfant de PONT DE VEYLE fréquentant les Centres Aérés, colonies de vacances, camps ou stages de vacances agréés et de 1.10 € par demie journée.

- D'accorder au Comité des Fêtes une subvention de 800 € comme participation de la commune aux animations du 10 décembre 2004.

- L'achat d'un chariot traiteur pour la salle polyvalente.

- L'attribution d'une prime de 150 € au jeune stagiaire pour le travail effectué.

- L'annulation de la délibération du 3 février 2004,

- De modifier le taux de la Taxe Locale d'Equipement (T.L.E.) de **2%** à **3.5%** pour toutes les catégories, **à compter du 1er Mai 2005.**

- L'achat d'un ensemble de végétaux pour un montant prévisionnel de **2 000 €TTC**.
- Opte pour la procédure d'appel d'offre ouvert concernant la réalisation dits plantés de roseaux.
- Accepte la demande de l'association INTEGRATION 01 de participer au financement de l'auxiliaire ayant exercé en 2004 un temps partiel mensuel de 30 heures pour un montant de **918 €**

DIVERS

Des consultations sont en cours pour vérification des normes de sécurité pour les bâtiments communaux.

Informations sont données sur :

- les travaux de la commune en cours :
 - Révision du PLU,
 - Lits plantés de roseaux,
 - Ateliers municipaux,
 - Fontaine de l'Eperon,
 - Plantation de haies,
 - Plantation château et giratoire.

Les conscrits auront lieu le 3 avril et disposeront gratuitement de la salle polyvalente, la commune offrant traditionnellement l'apéritif.

- les projets de la Communauté de Communes :
 - MARPA : Pont de Veyle ne disposant pas de surfaces suffisantes, nous nous sommes associés à la commune de Laiz pour présenter un dossier, la MARPA serait implantée à proximité de notre commune et les résidents bénéficieraient de nos commerces et services.
 - GENDARMERIE : en attente de confirmation par les autorités de la gendarmerie. La commune de Laiz pourrait également disposer d'un terrain à proximité de Pont de Veyle suffisamment vaste et bien placé pour la construction d'une nouvelle gendarmerie pavillonnaire (une douzaine de pavillons + bureaux, garages, parkings) avec des possibilités d'extension indispensables pour prévoir l'avenir.